

Projet CVEC

Publié le 15 janvier 2025, Mis à jour le 30 octobre 2025

Espace partenaire : CVEC

- [Espace partenaires](#)

-

[Nos actions et partenaires](#)

- [Devenir partenaire](#)

Publié le 15 janvier 2025

Mis à jour le 30 octobre 2025

[Télécharger le](#)

[PDF](#)

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC), créée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Les Crous font partie des établissements qui bénéficient d'un versement du produit de cette contribution. Ils mettent en place de nombreux **projets financés par la CVEC afin d'améliorer la vie des étudiants**.

LES CROUS PEUVENT ÉGALEMENT FINANCER DES PROJETS POUR?:€

- Les **établissements d'enseignement supérieur non bénéficiaires** d'un versement de CVEC, leurs associations étudiantes, leurs services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus,
- Les **associations étudiantes** hors établissement,
- Les établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires d'un versement de CVEC, leurs associations étudiantes, leurs services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus,
- Les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et leurs associations étudiantes,
- Les **associations non étudiantes oeuvrant pour la vie étudiante** (dans la mesure où le projet est à destination des étudiants),
- Les collectivités territoriales et leurs structures rattachées dans le cadre de projets à destination des étudiants

Les Crous ont pour mission de porter une attention particulière aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur **non bénéficiaires** d'un versement, des sites éloignés des campus.

Les **projets peuvent être déposés auprès de chacun des Crous**. Pour plus de renseignements sur le dépôt des projets.

Projet CVEC

Publié le 15 janvier 2025, Mis à jour le 30 octobre 2025

LA CVEC POUR LES ÉTUDIANTS?:€

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) permet de financer divers projets qui améliorent la qualité de vie et l'expérience étudiante sur les campus. Grâce à ce dispositif, **chaque étudiant peut proposer un projet** qui profite à la vie étudiante.

En déposant un projet CVEC, vous avez l'opportunité de **contribuer directement à l'évolution de votre campus**, que ce soit en proposant des activités sportives, culturelles, des initiatives de soutien social ou de bien-être, ou encore des améliorations des infrastructures. Votre projet sera financé par la CVEC et pourra bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire.

PROPOSER UN PROJET CVEC À VOTRE CROUS?: